

Préavis municipal no 11/2024

Demande de crédit pour la réfection du trottoir en estacade et du mur de soutènement à la route de Châtel-St-Denis, entre le sentier du Mont et la sortie de localité côté Chardonne

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 172'000.-- TTC pour les travaux d'entretien du trottoir ainsi que des joints et du revêtement du mur de soutènement sis à la route de Châtel-St-Denis, entre le sentier du Mont et la sortie de localité côté Chardonne.

2. Descriptif général

Ce tronçon de route étant classé comme route cantonale en traversée de localité, son entretien est entièrement à la charge de la commune territoriale (chaussée, trottoir et ouvrages de soutènement). Il s'agit là d'une obligation ressortant de la Loi sur les routes (LRou).

Si la chaussée est en bon état, ce n'est en revanche pas le cas des joints de dilatation du trottoir et du mur de soutènement. Ceux-ci nécessitent dès lors une intervention ponctuelle visant à prolonger leur durée de vie et éviter ainsi de futurs travaux de remise en état plus conséquents et coûteux.



Actuellement, le revêtement général du trottoir est dégradé et les joints de dilatation ne sont plus en bon état, ni étanches, permettant ainsi à l'eau de ruissellement de s'infiltrer, puis de générer des dégradations sur la face inférieure du trottoir et sur le mur de soutènement, tous les deux en contact avec le sel de déverglaçage.



Etat existant du revêtement de surface et des joints de dilatation



Etat existant de la sous-face du trottoir et du mur de soutènement

Pour le trottoir, les travaux prévus consistent au traitement des joints de dilatation et à la réparation du revêtement de surface, créant ainsi une nouvelle étanchéité globale de l'ouvrage en empêchant les infiltrations d'eau et les coulures en sous-face puis contre le mur de soutènement. La glissière existante ne sera pas remplacée, seuls les pieds de poteaux seront traités avec un revêtement antirouille. La barrière existante sera également conservée et réfectionnée ponctuellement.

Pour le mur de soutènement, les surfaces dégradées seront restaurées. Celles-ci se trouvent principalement sous les joints de dilatation du trottoir. Le béton sera piqué et les fers d'armature seront traités puis recouverts d'un mortier spécial. Afin de retrouver un aspect visuel homogène, il est prévu un nettoyage général de la surface, puis l'entier du mur sera repeint et recouvert d'une protection anti-graffitis.



Etat existant de la surface du mur de soutènement

3. Aspect financier

Au vu des montants estimés et conformément à la loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD), les demandes d'offres ont été réalisées selon la procédure de gré-à-gré comparatif.

Sur la base des offres rentrées et de devis pour les autres montants, les coûts sont les suivants (arrondi au millier supérieur) :

Réfection du trottoir et traitement des joints	CHF	41'000.--
Réfection du mur de soutènement	CHF	50'000.--
Nettoyage et peinture générale	CHF	24'000.--
Echafaudages	CHF	18'000.--
Serrurerie	CHF	3'000.--
Traitement des eaux de chantier	CHF	3'000.--
Honoraires ingénieur civil	CHF	8'000.--
Alimentation en eau et électricité	CHF	4'000.--
Divers et imprévus (environ 5%)	CHF	8'000.--
Montant total HT	CHF	159'000.--
TVA 8.1 % et arrondi	CHF	13'000.--
Montant total TTC	CHF	172'000.--

Ces coûts relevant de charges d'entretien courant pour la remise en état de l'infrastructure concernée, le montant des coûts effectifs sera prélevé sur la Réserve pour investissements futurs présente au Bilan de la commune.

4. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission chargée de son étude

d é c i d e

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux mentionnés dans le présent préavis (réfection du trottoir en estacade et du mur de soutènement à la route de Châtel-St-Denis) pour un montant total de CHF 172'000.00 ;
- b) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt, si nécessaire, à hauteur de CHF 172'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;
- c) de prélever dans la « Réserve pour investissements future » figurant au Bilan la somme de CHF 172'000.00 afin de couvrir la dépense en question.

Au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire



A. Rouge B. Demierre



Annexe : Extrait Cartoriviera – Situation générale

Situation du plafond d'endettement (y compris le présent préavis)

Plafond d'endettement		25'000'000.00
Endettement au 15.07.2024		2'200'000.00
Cumul des crédits liés aux préavis engagés (y compris le présent préavis)	18'587'800.00	
Différence constatée sur préavis terminés (diff. théorique / réalisé)	- 404'003.43	
Cumul des dépenses liées aux préavis et déjà effectuées au 15.07.2024	- 13'817'723.41	
Solde à engager sur les préavis de la législature en cours		4'366'073.16
Solde au plafond		22'833'926.84



Corsier - Route de Châtel-St-Denis
Réfection du trottoir en estacade et du mur de soutènement

Echelle : 1:500
Coordonnées : 2°55'45.79" / 114°7'16.6"
Date d'impression : 17.07.2024
schmeitert